

Emgann

Niv. 22

MIZ HERE -

OCTOBRE 1986 - 10 LUR

GLOMEL : LA COGEMA DE RETOUR

L'AVENIR DE LA MARCHANDE ENTRE NOS MAINS

LA FRANCE, UN ETAT SANS HONNEUR

par Glenmor

Quelques années après la rocambolesque et époustouffante prestation du Général de Gaulle au Québec, je dinais avec Pauline Julien et du Ministre de la Culture et des Médias, et soulignais devant mes amis l'importance de la culture et ailleurs l'érucciation intempestive des marches de l'Hôtel de Ville.

SUCCEs ANTI-URANIUM A MELIONEG, LA COGEMA PREFERE SE PASSER DE PIQUE-NIQUE

A peine la COGEMA avait-elle entamé la mise en place de son dispositif de recherche à Melioneg dans la zone concernée par le permis de Glomel que la riposte était immédiatement organisée sur place. Grâce à un maillage serré du territoire convoité par cette compagnie minière, les Comités de Coordination contre l'implantation des Mines d'Uranium avaient aussitôt mobilisé la population des environs. Dès le samedi 5 octobre, ils étaient plus de cent sur le terrain, à Tregaranteg, afin de répondre à cette première tentative de recherche. La COGEMA s'était pourtant engagée à faire connaître à l'avance la date de son arrivée. Ce coup en douce, au mépris des promesses, incitait les opposants à la recherche d'uranium à déplacer, entre autre, une chenillette de travaux qu'ils transportaient devant la porte même de la mairie de Melioneg. La COGEMA ripostait peu après en annonçant qu'elle portait plainte contre x.

L'empiètement des opposants s'explique d'autant plus que d'après l'article 54 du Code Minier «tout titulaire d'un permis de recherche d'uranium a droit à l'octroi d'un permis d'exploitation». Et de rappeler les délibérations de nombreux conseils municipaux du secteur concerné (Melioneg, Glomel, Plouray, Kergrist Moelou, Plouvez-Kintin, Tremargad...) opposés aux recherches d'uranium en Centre Bretagne.

Après cette première escarmouche, on pouvait s'attendre à une résistance plus active de la part de la compagnie ainsi malmenée par des séditeurs allant à contre-sens de l'histoire (telle qu'elle est écrite par les pro-nucléaires et consorts). Le rendez-vous était donné sur un champ appartenant à M. Danion, propriétaire à Tregaranteg. Les armes ? Un couteau, une fourchette et une barquette de carottes râpées, comprennent un pique-nique auquel étaient conviés les opposants le mercredi 8 octobre. La veille, en fin de soirée, la COGEMA avait jugé bon de quitter les lieux, donnant la victoire par forfait aux Comités de Défense.

Succès d'autant plus grand que le même propriétaire qui avait donné son accord écrit à la COGEMA était présent au pique-nique, montrant ainsi son opposition aux recherches d'uranium.

COGEMA ET CONSORTS, DEHORS !!!

Ce n'est pas parce que certains tireront un profit immédiat de quelques milliers de francs qu'il faut céder et engager ainsi l'avenir socio-économique de notre région. - quelle banque prêter à un jeune agriculteur ? - quel retraité voudra revenir construire au pays ? - quel industriel s'installera dans un pays ? ou planera tout au long du permis de recherche (9 ans) l'épée de Damoclès : «L'exploration possible pour l'extraction de l'Uranium» ??

Certains peuvent rêver d'emploi, RAPPELEZ-VOUS, le LIMOUSIN : - des communes désertes, sans commerce, sans agriculture, sans artisan ; - plus d'écoles, des lotissements communaux invendus 10 ans après leur aménagement. Le Comité de Défense contre l'implantation des mines d'uranium entend démontrer que la population du centre Bretagne choisit elle-même son avenir et refuse que des puissances extérieures le lui impose.

L'affaire n'en restera pas là, précisait Michel Balbot, président de la Coordination des Comités de Défense, estimant que la COGEMA procédera à d'autres tentatives afin de tester les capacités de résistance et de mobilisation de la population. Autre sujet d'interrogation pour M. Balbot et les opposants

aux recherches d'uranium. Ces dernières ne sont jamais évoquées lors des rencontres, colloques et autres assises qui se multiplient actuellement sur le thème du devenir économique de la Bretagne centrale. Cela voudrait-il dire que la recherche puis l'exploitation de l'uranium dans nos terres seraient considérées comme inévitables. Choix définis par des puissances extérieures au pays et imposés contre la volonté des populations concernées ?

L'exemple du Limousin est là pourtant qui prouve qu'on ne peut pas mener de pair exploitation d'uranium et développement commercial et agricole. Laissons-nous appliquer chez nous, sans réagir, une politique contraire aux intérêts de notre pays et de notre peuple ? Avec les Comités de Défense qui luttent sur le terrain disons non à la condamnation à mort de la Bretagne Centrale. COGEMA et consorts, dehors !!

Yann GARDUNER

ADKOMANANT - KOMANANT

Réabonnement - Abonnement

100 L ar bloaz (evit Breizh hag ar broioù sujet d'ar stad c'hall) 120 L e lec'h all

Skoszell : 200 L da vihanñ.

Form with fields: Anv/Nom, Raganv/Prénom, Chomlec'h/Adresse, Niv-Bost/Code postal

LID E KOUN YANN KEL

Ne oamp ket kant e bered Kerfeunteun d'ar sul 28 a viz gwengolo en dro da vez Yann Kel Kernallegenn, marvet dek vloaz 'zo dija. Pelec'h e oa chomet ar c'hantadù a dud a oa bet deut d'e obidoù e 1976 ? Perak o deus kavet gwelloc'h chom hep dont ? Peogwir e oa bet embannet ar galv gant ur strollad politikel (Emgann) nemetken ? Abalamour d'an aergelc'h a feulster o ran e kêr-benn ar Stad c'hall ? Dre ma teu trec'h an ankounac'h war ar vemor gant koroll ar bloavezhioù ? Piv a oar... Tost da gant e oamp e bered Kerfeunteun da enorñ evor ur mignon hag ur stourmer lazhet e barr e yaouankiz d'an oad a 22 vloaz. Ur paotr yaouank a veve e-giz ar Vretoned all eus oad a bliñ dezho kaout fent ha plijadur. Ur breizhad yaouank en doa pradriet ha komprenet e peseurt stad truezus e oa Breizh, he fobl hag he yezh. Ur stourmer sevenadurel ha politikel lusket gant ar vroadelouriezh. Ur brogorour graet gantañ un dibab start ha kriz e servij pobl Breizh. Piv, avat, a gredfe lavarout n'eus deus ket c'hoariet an F.L.B. ur roll istorial, war dachenn an dibun broadel, pouezsoc'h eget n'eus forzh peseurt strollad politikel abaoe ar brezel divezhañ ?

1976 : Yann Kel Kernallegenn, 1985 : Kristian ar Bihan. Pet a vo c'hoazh ? N'eo ket gant keuz ha glac'har e vez dieubet ur bobl. N'eo ket ivez gant ankounac'h ha dismegañs evit he gwelañ mibien. Pet e vimp ar bloaz a zeu e bered Kerfeunteun ?

LA FRANCE, UN ETAT SANS HONNEUR

Quelques années après la rocambolesque et époustouflante prestation du Général de Gaulle au Québec, je dinais en compagnie de Pauline Julien et du Ministre de la Culture à Montréal. Je soulignais devant mes amis l'importance qu'avait eue au Canada et ailleurs l'éruption intempestive du Sauveur de la France sur les marches de l'Hôtel de Ville, Place Jacques Cartier. Le Ministre émit tout de suite quelques réserves en déclarant que ce «Vive le Québec libre» était dû bien plus à la sénile euphorie du Général qu'à ses convictions réelles. Un homme qui se prend lui-même pour l'Etat ne s'agit jamais par idéal un autre état, fut-il le plus mauvais possible. D'un autre côté, si cette déclaration avait provoqué une certaine liesse dans le milieu indépendantiste le jour même, la grande masse des sympathisants soulignèrent l'ingérence inadmissible d'un étranger dans leurs affaires. D'autant qu'aujourd'hui encore les Français qui visitent le Québec ont une fâcheuse tendance à se comporter là bas comme ils se tenaient, il n'y a pas si longtemps, dans leurs colonies. Et le pire, ajoutait le Ministre, à son retour, tout le gouvernement français se précipita pour recevoir le héros à l'aéroport, sans doute pour le féliciter. En la circonstance, le gouvernement français s'est comporté comme un gouvernement sans honneur au mépris des coutumes internationales de convivialité.

Ce qu'ils appellent la grandeur française se résoud à la prétention comique que s'accorde l'Etat à se vouloir juge et moralisateur international au nom du mythe «la patrie des Droits de l'Homme». Il a fallu à nos historiens patentés bien des entorses de conscience pour écrier les événements et nous présenter sur un plateau une France forte et généreuse : c'est oublier bien vite les tribunaux révolutionnaires, les noyades de Nantes, les massacres, les colonies infernales de Vendée qui pillèrent, violèrent, massacrèrent des villages entiers en enfonçant vivants femmes et enfants (Oradours-sur-Glane de l'An II et III). C'est prendre les élèves pour des imbéciles que de leur faire accroire que les guerres napoléoniennes n'avaient d'autre but que l'instauration de la démocratie dans une Europe tyrannie. C'est encore se jouer du monde que de dire les conquêtes coloniales une avancée de civilisation chez les sauvages d'Algérie ou du Tonkin. Et je m'étonne qu'un Le Pen n'ait encore réclamé un monument à la gloire du boucher de l'Afrique du Nord, le Général Bigeaud. Des rois, en passant par les républicains, les empires, la France fut un Etat sans parole et sans honneur. Il faut aussi savoir que l'Hexagone, patchwork de cultures et de peuples différents, n'a d'unité que la volonté d'un Etat, monstre froid, de gommer par exactions successives et continues les richesses naturelles des peuples qui y vivent. Et cet Etat qui, par les accords Franco-Autrichiens de Vienne - Mai

1958 - fait obligation au gouvernement autrichien de maintenir, d'éditer à ses frais les manuels nécessaires à l'enseignement des langues serbo-croates des minorités périphériques, dans le même temps œuvrait à la mort de toutes les cultures hexagonales. Etat sans parole et sans honneur. Etat au double jeu, Janus dont une face, hors frontières, se veut généreuse, démocratique et pacifique et l'autre, intramuros, tient de la gargouille et de l'outrecuidance.

De Gaulle a traité les Français de veaux, soulignant ainsi une certaine veulerie et une propension naturelle au «laisser-venir-on-verra-bien». C'est vrai que débarqué en Normandie derrière la troupe, sans tambour ni trompette, son ami et porte-parole, Schuman aut du mal à rassembler tant personnes pour entendre le premier discours du sauveur-bis de la patrie (Patrie, mot inventé par un Etat que ne sus-tend aucune Nation). Le Colonel De Gaulle (il ne fut jamais Général qu'à titre provisoire) savait pertinemment que la France de janvier 1944 pétinait à 90%. Il lui a suffi d'occuper Paris pour apprendre que tous ces Pétaïnistes étaient des Gaullistes inconditionnels. Qu'il les ait traités de veaux à son retour en 58 n'a rien d'étonnant. Il avait simplement un peu de mémoire. Son erreur vient du fait que pour lui et tout chef d'Etat, seule la citoyenneté a droit d'oppression et l'homme né-natif, comme le dit si bien Pierre Perrault le Québécois, en tant que tel n'a le droit qu'au

silence, à la colère tue ou dite, à sa guerre petite et perdue d'avance. «Ne condamnez plus l'étrange guerre de

Corse et Bretagne Nul ne veut ici semer la peur au détour du chemin d'Espagne La montagne a même rêvé et même destins».

Et l'Etat qui oblige à la révolte et qui condamne, selon des lois qu'il édite lui-même, est un état sans honneur. Quand Chirac dit aux Canaques «Je vous entends et vous écouterai tant que vous resterez dans notre légalité» il impose une loi écrite, dictée, rédigée par des députés qui n'ont jamais mis les pieds sur le «Caillou» et qui tiennent pour nécessaire une présence française au Pacifique. Quelle différence de tenue et de langage y a-t-il entre un Lalleur et un Ostiz d'Alger ? Même discours, même prétention. Un Etat sans honneur ne se méfière jamais assez des colons ennichis qui le soutiennent. Mesmer, premier ministre, avait déjà entamé une publicité pour émigration vers la Nouvelle-Calédonie, espérant ainsi y établir assez de Blancs pour qu'en cas de vote démocratique ceux-ci soient majoritaires et je sais quelques paysans bretons qui, à l'époque, rêvèrent d'y faire fortune. Certains sont partis et, aujourd'hui, pensent aux collines brumeuses et douces d'un pays où nul n'est obligé de partager la triste comédie d'un Lafleur RPCR et raciste. L'Etat qui ne respecte pas les peuples qui lui firent confiance est un état sans probité et sans honneur.



Et plus près de nous, en notre domicile et sur notre suite, en notre temps, la Gauche moralisatrice se voulant généreuse, vint au pouvoir suite aux intempérances d'un Etat diamantaire où le Nemrod du XVI^e partageait avec le peuple les heures matinales du laitier. Nous en attendions une nouvelle probité, une forme de redressement historique des mœurs politiques. Les affaires Ben Barka, De Broglie, le scandale de la Villette, les renifleurs de pétrole appartenant au passé d'une droite en prise directe avec ses intérêts et ses capitaux. Et voilà. En ce printemps 85 éclate l'affaire Green-Peace. La proximité de l'échéance électorale de mars 86 nous portait à croire que l'opposition allait souligner l'ineptie, la criminalité du pouvoir d'alors pour mener pareille opération et peut-être même, par démagogie, condamner vigoureusement ce genre de méfait. Il n'en fut rien. Tous, majorité, opposition, se réfugièrent derrière un rapport commandé par un Etat juge et parti. Rapport qui nous apprit, d'ailleurs, qu'il n'y avait aucun responsable dans les hauts rangs de la classe politique au pouvoir. Huru, le comique trouper de service, finit tout de même par démissionner pour éviter que les pestilences de l'affaire n'empêchent les drapeaux du trône. On ne souligna que les maladroitures du commando.

Ainsi donc, en temps de paix, l'Etat français, pourfendeur de ce qu'il appelle le « terrorisme intérieur et extérieur », s'arroge le droit de saboter dans un port de Nouvelle-Zélande, pays allié et ami, un bateau civil, propriété d'une association pacifique. Le nombre de saboteurs commis à cet effet dépasse l'entendement. De plus un innocent photographe portugais y laisse la vie. Tout le monde semble l'avoir oublié. Il fait aujourd'hui figure de seul coupable : « Que diable allait-il faire sur cette galère juste à ce moment-là ? ». Dans l'affaire les héros sont Français, soldats de grande envergure : les faux-époux. Nous regrettons d'ailleurs que les autres comparses, protégés comme il se doit, ne puissent bénéficier de la même gloire officielle. Espérons tout de même que Fabius et Peyrefitte n'oublieront pas de les « hocheter d'une croix de guerre avec palmes, cela va de soi. Et je pose la question telle qu'elle se doit d'être posée : entre un Etat lybien organisant, armant des commandos pour perpétrer les attentats les plus immondes et l'Etat français se commettant sans vergogne pour couler le Rainbow-Warrior, quelle différence y a-t-il ? Tant que les hommes politiques pourront se réfugier derrière « la raison d'Etat » pour éliminer tout être et toute chose qui les gêne d'une façon ou d'une autre ils serviront un Etat sans honneur et sans probité. Il est vrai que l'Etat n'est que ce qu'en fait la classe politique qui, derrière son anonymat administratif et militaire, se laisse aller à des exactions que leur conscience d'homme et d'individu désapprouve peut-être. Aussi bien nous savons que c'est à l'anonymat que confèrent au soldat son numéro matricule et sa tenue de combat, que nous devons à toutes les armées les massacres civils et militaires, les razzias, la torture. Et ces surdoués du couteau ou de la mitrail-



Il ne se passe un mois, une semaine et sans doute un jour, sans que la France, par ses médias et ses porte-parole autorisés, ne fasse savoir au monde entier qu'elle est, et elle seule, la patrie des droits de l'Homme et du Citoyen. Cette prétention à se vouloir le pays de la civilité et du respect des droits individuels ajoute un peu plus de ridicule au nonbilisme hexagonal dont se gaussent, il suffit de voyager un peu, les autres Etats. Il ne faut tout de même pas oublier que la France fut bonne dernière à signer la Convention Européenne des Droits de l'Homme, encore fallut-il attendre le deuxième intérim d'Alain Poper - avril-mai 74 - pour que ce dernier force un peu la signature, en émondant le texte de tout article qui pouvait condamner la France coloniale (de l'intérieur et de l'extérieur). De toute façon, la France aurait pu signer ces conventions sans biffer un seul article puisqu'elle ne reconnaît aucun autorité aux juridictions internationales ; leurs conclusions et leurs décisions sont toujours des ingérences dans les affaires purement françaises. Un Etat qui a pour

Politikerezh

philosophie « Fais ce que je dis et non pas ce que je fais » est un Etat sans honneur et sans probité.

Il ne se passe un mois, une semaine ou peut-être un jour sans que cette France cocoricoitante ne se déclare généreuse, terre d'asile et de libertés. La gauche frieuse et craintive, même au nom de la sécurité, n'avait osé dicter les lois de l'expulsion systématique et de la nouvelle citoyenneté... Badinter veillait un peu. Elle se contenta de réglementer l'immigration et d'épaissir le contrôle ce qui, en soi, ne dérangeait pas énormément le bien-pensant et le démocrate. (Démocrate ne veut pas dire désordre, na !). La droite traditionnelle, agouillonnée par les succès électoraux des arguments de Le Pen et c'est ce qu'il faut rassurer... « Avec nous c'est la sécurité garantie. Nous avons et prendrons les moyens pour que tout citoyen de bon aloi puisse dormir enfin tranquille dans nos villes et nos campagnes ». D'abord, le premier principe, la Police dans la rue ! Jugez de l'étonnement du Parisien qui pensait que la Police manquait de personnel et que ce corps de fonctionnaires, vu le peu de crédit qui lui était alloué depuis des décennies, pouvait à peine mener à bien ses tâches administratives, lorsqu'il découvrit un policier derrière chaque arbre, au coin de chaque rue, sous l'auvent de toute boutique. Il fut d'abord rassuré puis perdit vite ses illusions. Les bavures que, par anticipation, Chirac et Pasqua juraient de couvrir en firent tout de suite un sceptique. D'autant que les crimes et les délits n'ont nullement diminué et qu'en tout état de cause un responsable politique, fut-il Ministre de l'Intérieur, ne peut sans risque forcer la loi à autoriser ce qu'il veut autoriser lui-même.

La Gauche avait ramené à sa juste place le contrôle d'identité en situant dans le temps et dans l'espace ce genre d'intervention, en cas de réel danger. Pasqua, que ne manqua pas de remercier Monsieur Joxe pour une telle décision, dit la France entière en danger : le terrorisme est partout et les citoyens contrôlables à merci. Si la loi Joxe prévoit une telle extension, pourquoi Pandraud se décarcasse-t-il tant pour rédiger une loi plus extensive et permissive encore ? Au cours de la même émission Pasqua n'hésite pas à traiter tout le corps préfectoral de lèche-bottes, ce qui eût dû provoquer la démission de tous « ces Napoléons de Province » comme le disait Mitterrand lui-même à St-Brieuc en 78. Un seul en eut le courage. Le corps préfectoral n'en sort pas grandi. Piller d'un Etat sans honneur, il vit et réagit en tant que tel. De plus le Ministre s'autorisa au cours de la soirée, sans autre scrupule, d'autres exagérations mensongères. D'après lui, l'impôt sur les grandes fortunes était un impôt inquisitorial. Il fallait sur la déclaration mentionner le nombre de costumes, de cravates que possédaient ces heureux contribuables ! De Virieu mit sitôt en doute cette affirmation et se vit remettre en place sèchement ; Pasqua promit de lui faire tenir le formulaire de déclaration pour son édification personnelle. J'espère qu'il a tenu parole car notre Artaban de café de commerce mentait effroyablement. Tous jours un Etat sans honneur servit par des

hommes de mensonges et de prétention. Le 14 juillet, à Madrid, l'E.T.A. militaire pose une bombe dans une caserne de gardes civils, tuant sur le coup onze d'entre eux. Deux autres devaient décéder les jours suivants, des suites de leurs blessures. Le GAL, organisation para-policrière espagnole, déclare qu'il tuera un militant basque par jour en guise de représailles. Ceci pourrait passer pour « une affaire interne espagnole », vu de l'extérieur. Seulement voilà : le GAL se garde bien d'affronter directement l'E.T.A. militaire sur son propre terrain et préfère se manifester là où le militant basque du sud est le plus isolé. Son gibier préféré est le réfugié. Surtout dans un pays où les connivences d'Etat à Etat, de Police à Police, deviennent une philosophie morale. La Gauche avait déjà expulsé des soi-disant chefs de la Rébellion Euskadienne vers le Cap Vert, l'Equateur, la Guatemala, sachant bien que ces expulsions furent ordonnées par une juridiction frieuse qu'elles honorent un Etat qui se dit droit et un pays qui se veut terre d'asile.

A Biarritz le 15 juillet, au lendemain de l'attentat de Madrid, devant le Batzoki Oldarra - sorte de bar associatif, lieu de réunion et d'activités diverses - deux hommes armés de mitraillettes se dissimulaient derrière une voiture. Ils attendaient la sortie d'un réfugié. Des habitants de l'immeuble le repêrèrent et crurent devoir prévenir la Police de l'attentat qui se préparait. La Police ne vint pas. Ce fut un civil qui arriva sur une moto et fit signe aux tueurs du GAL de se retirer puisqu'ils étaient découverts. Ici la collusion entre la police française et les sbires du GAL ne fait aucun doute. S'agit-il d'une collaboration exceptionnelle et isolée ? Les Basques ne le croient jamais. Même leurs élus, quelque soit leur appartenance politique, ne le croient pas non plus, si en juge à l'unanimité de leurs protestations. C'est un fait avéré que la police espagnole a depuis longtemps entre les mains les photos et les dossiers de tous les réfugiés basques du sud, photos et documents qui ont servi à établir leurs titres officiels de séjour en France. Connivence entre l'administration française et la police espagnole.

Aujourd'hui quelque chose a changé depuis que les nouveaux patrons de la France et les duettistes Pasqua-Pandraud ont inventé (dans le sens de découvrir) l'arsenal du droit français : la loi dite d'urgence absolue, loi d'épuration de 1945, loi d'exception. Le GAL cesse toute activité sur le territoire basque du Nord, activité devenue inutile puisque la police française, sans remords de conscience, fait le sale boulot à sa place et livre à la frontière tous ceux que le GAL lui désigne comme appartenant probablement à l'E.T.A. militaire, et ceci sans aucun contrôle, sans preuve. Aucun de ces réfugiés, dont les titres de séjour étaient en règle, ne faisait l'objet d'une demande d'extradition. La France les envoie à la torture. A Bayonne suite à un attentat, attentat sans

graviété d'ailleurs, la police mène une rafle dans le milieu basque. Parmi les hommes présentés au juge d'instruction se trouve un réfugié du sud qui n'a rien à voir dans cette histoire, sa présence sur les lieux étant due au hasard. Le Juge d'Instruction, après l'avoir entendu, le libère après lui avoir signifié de se présenter devant le tribunal dans la deuxième quinzaine d'août. A sa sortie, sur les marches mêmes du Palais de Justice, la police l'interpelle et, sans autre forme de procès, le conduit à la frontière et le remet à la police espagnole. Et nous, bêtement, pensons qu'un prévenu, qu'un inculpé, relevait de la protection et de la responsabilité d'un Juge d'Instruction et qu'il devait d'abord répondre de ses actes devant la loi française ! Que faut-il en conclure ? Collusion et connivence de Police à Police, d'Administration à Administration d'Etat, certes oui, et les preuves sont multiples. Tout se passe comme si, - et nos amis Basques le pensent et le répètent - quelles que soient leurs appartenances politiques - le Gouvernement français d'aujourd'hui avait obtenu des instances espagnoles l'arrêt total des actions terroristes du GAL sur le territoire ; en contrepartie, notre Police se ferait un devoir, en application d'une fameuse loi d'urgence absolue, de remettre entre leurs mains, sans discuter et sans juridisme tabillon, les réfugiés qu'ils nommeraient. Le tout est de savoir dans quel but et pour quel résultat. Certains affirment que les activités dites subversives des militants basques du Nord, des réfugiés du Sud et les interventions meurtrières du GAL sur la côte basque avaient pour conséquence immédiate une amnésie touristique dans la région du Sud-Ouest. Argument important s'il en est mais qui a l'inconvénient de ne toucher au premier chef que les élus locaux qui, justement, ont vertement protesté ou fait semblant de protester contre les expulsions. Il est plus probable que les radomantades de nos matamores de la place Beauvau les ont obligés à ces ententes officielles ou officieuses et qu'ils considèrent comme superbement positif l'arrêt des activités du GAL sur le territoire. C'est leur façon basque de terroriser le terrorisme. Céder devant la menace. Et l'Etat, qui se dit droit, et maintenant si longtemps une juridiction

Politikerezh

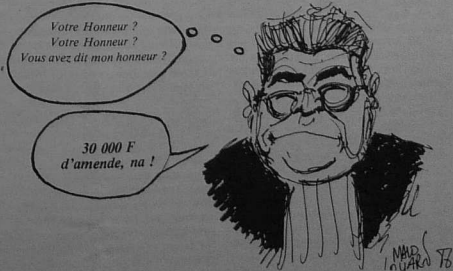
d'exception, la Cour de Sécurité de l'Etat, et qui pour passer outre sa propre légalité fait appel à des lois d'exception, au demeurant injustifiables, n'a ni honneur ni probité.

Et si demain, pour qu'enfin les otages du Liban, innocentes victimes des guerres de religion, le gouvernement français livrait à Khomeiny Chapour Bakhtiar les serviteurs du feu Shah d'Iran réfugiés en France, il ne manquerait pas de voix pour s'élever contre une telle aberration. Non pas que ces réfugiés-là aient aux yeux du citoyen de base une quelconque importance, mais simplement parce que Téhéran n'est pas, c'est le moins qu'on puisse affirmer, une capitale démocratique. Tandis que l'Espagne, elle... Pasqua devrait s'abonner aux rapports précis du Comité Basque des Droits de l'Homme, aux rapports d'Amnesty International et relire ses propres rapports car il sait pertinemment ce qui se passe dans les geôles de la démocratie espagnole et j'ai vu un Basque sorti des mains des tortionnaires sur chaise roulante, infirme à vie, à la suite d'interrogatoire. Et ce n'est pas l'Espagne de Franco qui l'a démolé, c'est bien celle de Sa Majesté Juan Carlos et de Felipe Gonzales, le socialiste et l'ami.

Démocratie, hors-les-lois, tu n'es qu'un mot. De plus ce mot dans la bouche d'un Pasqua, d'un Marcellin, d'un Poniatowski, a des allures de steak tartare au fait, Monsieur Poniatowski, la nouvelle réglementation sur la citoyenneté française que vous allez défendre sans coup férir, à l'époque où les Poniatowsky n'étaient que des immigrants - de luxe ! j'en conviens - vous aurait-elle alors permis d'être un si brillant Français d'aujourd'hui ? J'espère que Monsieur Stasi s'en offusquera, les citoyens français de première génération sont susceptibles.

A nous Bretons qui, parait-il, sommes français depuis la nuit des temps, d'après nos manuels scolaires depuis que la France se nommait la Gaule, depuis que la Gaule se nommait... il reste à rougir, à pleurer la honte d'avoir tant donné de chair et de sang à un Etat sans honneur et sans probité, et qui nous impose aujourd'hui une bien triste citoyenneté, et vive l'indépendance !

GLENMOR.



INTERVIEW D'AURELI ARGEMI Président du Bureau Européen des Langues Minorisées

Emg. : Aureli Argemi, vous êtes le représentant pour l'Etat espagnol du Bureau Européen pour les Langues les Moins Répandues. Pouvez-vous nous expliquer dans un premier temps qu'elles sont les structures du bureau de l'Etat espagnol ?

A.A. : Nous avons adopté une structure confédérale pour donner à chaque groupe linguistique une autonomie et en même temps arriver à développer une action politique commune. L'appellation de notre organisation est : Confédération pour l'Etat espagnol du Bureau Européen des Langues Minorisées, ceci pour bien souligner qu'une langue n'est pas obligatoirement moins répandue du seul point de vue numérique, exemple : le Catalan, mais surtout par la situation injuste qui lui est faite par les langues dominantes des Etats. La structure de base du comité, ce sont au départ des associations qui travaillent principalement au niveau linguistique et ayant pour objectif le bilinguisme.

A partir de cela, nous voulons construire un réseau de coopération et inciter d'autres associations à cet effort, même si certaines d'entre elles n'ont pas encore abordé clairement la question du monolinguisme. Nous recherchons à faire évoluer ces organisations afin de créer une politique linguistique commune et faire entendre notre voix en Europe.

Emg. : Vous venez d'autre part depuis quelques mois déjà d'être élu président du Bureau Européen, en quoi consiste votre travail et celui du Bureau Européen ?

A.A. : Personnellement, je représente le bureau entre les sessions, et également les volontés exprimées par le conseil. C'est une position complexe, car les prises de conscience sont très différentes en Europe.

Je ne veux pas représenter en tant que Président uniquement le comité de l'Etat espagnol, sachant par expérience que la situation est très différente dans d'autres pays. Ce que je cherche, à créer, ou d'aider à créer une dynamique en faveur des langues minorisées et d'étudier la situation dans chaque pays afin d'arriver à une politique commune. C'est beaucoup plus complexe qu'au comité dans l'état espagnol. Je cherche à représenter toutes les tendances, mais toujours avec la volonté d'ouvrir un dialogue avec les grandes instances européennes, notamment le Parlement, la Com-

mission Européenne et même le conseil des ministres.

Emg. : Que pensez-vous des possibilités qui ont été mises en place justement par les instances européennes pour les langues minorisées, à savoir, les possibilités institutionnelles et les possibilités matérielles et financières ?

A.A. : Du point de vue institutionnel européen, il faut dire qu'à partir de 1981, il y a eu une décision du Parlement Européen pour favoriser le processus de normalisation linguistique en Europe, notamment dans l'administration publique, dans les médias et dans l'enseignement. Ceci est une volonté exprimée par le Parlement Européen,

de présenter une motion qui aille plus loin que celle de 1981. Malgré les difficultés rencontrées, ils sont décidés à la présenter. Le Bureau travaille justement pour rédiger cette motion en apportant des éléments d'analyses et d'informations, en étant là comme un groupe de pression. Je pense qu'il faut attendre quelques mois cette nouvelle motion au Parlement Européen, et on verra comment celui-ci se prononcera. D'autre part en ce moment au conseil de l'ordre on prépare une char-

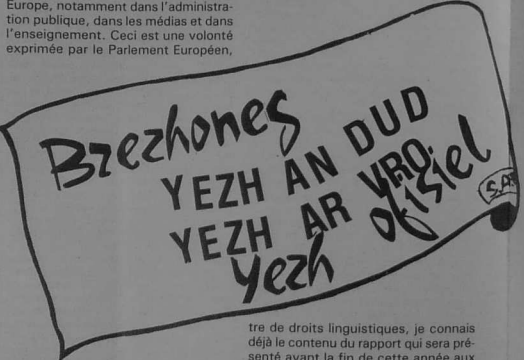
forces à l'intérieur, qui cherchent vraiment à faire avancer le respect des droits humains, individuels et collectifs en Europe. Il y a aussi une question dans laquelle, moi, en tant que Président, je pense que le conseil va suivre dans ce sens, c'est qu'il faut en ce moment réfléchir et créer des espaces de dialogue et en même temps de confrontation sur ce que l'on appelle maintenant le droit des citoyens en Europe. Comme tu le sais maintenant il y a une certaine tendance en Europe de redéfinir l'identité européenne, nous sommes là justement pour dire que l'identité européenne doit se faire à travers l'unité européenne qui est faite de la différence. Il faut que du point de vue linguistique, toutes les langues soient reconnues au même niveau. Maintenant il y a une discrimination très nette entre les langues officielles d'Etat et les autres langues. Alors si nous voulons défendre l'identité européenne, il faut d'abord défendre l'égalité de toutes les langues. Nous demandons le même droit de s'exprimer, nous avons des éléments, même institutionnels en faveur, par exemple : l'UNESCO s'est prononcé très clairement. C'est là la dignité pour toutes les langues et les cultures, et il faut faire un effort pour que vraiment dans la pratique toutes les langues et toutes les cultures soient traitées de façon égalitaire.

C'est une déclaration de bonne volonté, mais il faut l'appliquer. Ce travail est très important, essentiel et urgent car ce discours sur la solidarité européenne a lieu au moment où une autre grande culture, une autre grande vague anglo-américaine essaye de s'implanter et de convertir définitivement l'Europe comme une colonie, non pas seulement économique, militaire ou politique mais aussi culturelle. Or, c'est un moment bon, objectivement, bon, mais cela sera aussi très difficile, car les langues des états vont se défendre contre cette invasion de la langue et de la culture américaine, et seront toujours contre les langues qui ne sont pas d'Etat. Nous nous trouvons alors, dans un moment difficile, mais dans un moment historique pour faire respecter les droits linguistiques des autres langues qui ne sont pas respectées en ce moment.

Merci.

tre de droits linguistiques, je connais déjà le contenu du rapport qui sera présenté avant la fin de cette année aux différents gouvernements des Etats, et nous verrons si ce rapport sera vraiment accepté comme principe. Si ce rapport est compris et accepté ce sera une petite victoire, car on verra que ce rapport sur les droits linguistiques peut se situer au-dessus des politiques de chaque état. Comme résultat, on peut dire collectif, c'est une première démarche, mais évidemment il faudra travailler d'une façon parallèle pour faire prendre conscience à la société qu'il faut vraiment une déclaration sur le droit collectif, et que en ce moment ni le conseil de l'ordre ni le parlement européen ne sont en train de le faire. Alors il faut prendre de l'avance parce que s'il n'y a pas de forte pression sociale, ce ne seront que des déclarations écrites qui n'auront aucune importance, car on sait vraiment que les Etats font tous les efforts pour empêcher le développement des langues, même si d'autre part il y a des

mais comme tu le sais celui-ci n'a pas de pouvoir pour vraiment faire appliquer ses souhaits, alors il existe justement comme instrument de pression vis à vis des Etats, mais aussi pour faire appliquer d'une certaine façon les décisions du Parlement Européen. Ce que j'ai noté, c'est qu'à l'intérieur du programme européen, il n'y a pas une volonté partagée de tous les membres en faveur des langues. Je disais qu'en ce moment la motivation en faveur des langues est inférieure par rapport à 1981. Nous savons très bien que dans le contexte européen, le mouvement nationaliste a pris la parole de façon beaucoup plus puissante, ce qui fait peur aux Etats, et cela pose aussi des problèmes au Parlement Européen. En ce moment il y a des parlementaires qui analysent la situation linguistique actuelle, et contrôlent l'application en Europe des décisions du Parlement, et



TAN HO PEUS ?...

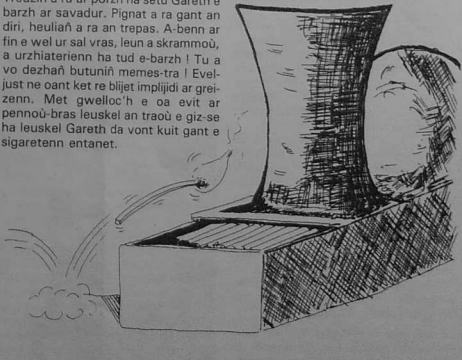
Gareth D., a zo o chom en un ti bihan nepell diouzh Porthmadog (Bro Gembre) ha tostoc'h c'hoazh diouzh ar greizenn nukleel a zo bet savet un toulad bloavezhioù 'zo, war vord ar mor. Setu neuze Gareth e-unan a barzh an ti ha c'hoant gantañ butuniñ. Ya mat eo ret ivez kaout tan evit gallout ober mroged gant ar sigaretenn. Ha tan ebet e barzh an ti, na chimik na mann-ebet... Setu neuze Gareth o vont da glask tan el lec'h-tostañ ma c'hell kavout tud barrek da sikour anezhañ : ar greizenn nukleel.

Ur wech degouezhet dirak ar batt-mantou, e tremen ar gael : den ebet. Treuziñ a ra ar porzh ha setu Gareth e barzh ar savador. Pignat a ra gant an diri, heuliañ a ra an trepas. A-benn ar fin e weil ur sal vras, leun a skrammou, a urzhiaterenn ha tud a-barzh ! Tu a vo dezhañ butuniñ mems-tra ! Evel-just ne oant ket re bliet implijdi ar greizenn. Met gwelloc'h e oa evit ar pennoù-bras leuskel an traoù e giz-se ha leuskel Gareth da vont kuit gant e sigaretenn entanet.

Ya met Gareth a zo ur butuner met ivez ur stourmer broadelour. Kontet en deus e istor d'ar c'hazetennoù ha tremenet eo e barzh an tala. Sonjet en doa, en ur ober-se, diskouez e c'hell n'eus forzh piv mont e-barzh ur greizenn nukleel, ha deut eo a-benn. Ha trouz a zo bet sañset !

Diskleriet en deus en un doare fentus e oa gevier toud ar pezh vez lavaret diwar-benn ar surentez e seurt savadorioù.

Ya e Bro Gembre marteze met e Bro C'hall, n'eo ket mems-tra. Evel just...



REPUBLICAINS IRLANDAIS CONTRE BASES US.

Sale temps pour les irlandais ! Deux des principaux terroristes du Bloc Occidental viennent de ratifier un traité facilitant l'extradition des résistants irlandais des Etats-Unis vers l'Angleterre. Ronnie et Maggie ratifient l'apartheid en Irlande du Nord, avec l'approbation de Dublin. Après le zèle de l'anti-gang français à Vincennes, les républicains se font jeter une nouvelle fois d'une « terre d'asile » traditionnelle. Reagan livre ses « frères » pour payer sa dette à Thatcher qui lui avait prêté ses bases. Ainsi Reagan peut casser du

rouge et Thatcher torturer de l'irlandais à Long Kesch. On comprend mieux ainsi les clauses de l'accord de Hillsborough : boucler les frontières et isoler le mouvement républicain, tout cela subventionné par les Etats-Unis à hauteur de 20 millions de dollars.

Reste à espérer (?) une réaction vive de la communauté irlandaise des Etats-Unis, dont la force n'est pas négligeable, afin de faire échec aux pratiques du terrorisme international d'Etat contre nos frères irlandais.

PADRAIG

NOUVELLE-CALÉDONIE :

SILENCE ON TOURNE...

Début de l'été 86 :

En France, le grand feuilleton de l'été, la super-production « Carrefour du Développement » bat son plein, occupant presse, médias, politiciens... A cela, il faut ajouter quelques ordonnances mal digérées : privatisations, audio-visuel, etc., c'est le « copinage » du siècle, cachés par de nobles sentiments libéraux, la foire dans le sérail commence sous le prétexte : mieux vaut un libéralisme bien arrangé qu'un socialisme édulcoré...

Dans cette ambiance joyeuse la loi du 17.07.86, n° 86-844 (fo du 19.7.86) relative à la Nouvelle Calédonie est passée inaperçue ! Quel dommage, elle réussit l'exploit de battre toutes les autres en provocations... En effet cette loi comprend deux volets : l'un fiscal et l'autre social et ce n'est vraiment pas triste... une perle... Les mesures d'ordre fiscales s'apparentent à une fleur, à Jacques (1) le Bien nommé...

Il faut d'abord savoir que la loi Pisani, infâme provocation établis sur le « caillou » l'impôt sur le revenu des personnes physiques et institution d'un impôt en matière de bénéfices agricoles et industriels et commerciaux, selon les règles du droit fiscal français... Il faut aussi garder en mémoire que depuis toujours les territoires d'Outre-Mer de Polynésie ne sont assujettis à aucun impôt... L'existence de ce que l'on appelle doctement une loi d'autonomie fiscale...

Bizarre, le système français, pronant par ailleurs (en Hexagone) le docte « La France une et indivisible » se laisse aller à quelques « douceurs » lorsqu'il s'agit de territoires d'outre-mer... Il est vrai que la colonisation forcée de ce territoire a laissé des traces (selon le C.E.R.C. en métropole l'écart moyen entre les revenus serait de 1 à 5, en Corse (2) de 1 à 10 et dans les Dom-Tom 1 à 20...)

Dans son programme le F.L.N.K.S. prévoyait : réforme agraire, institution d'impôt, revenus des personnes et des sociétés, prise de contrôle des sociétés du nickel, et agro-alimentaire d'où la panique bien compréhensible chez quelques braves gens...

Enfin, de la création des zones Pisani (3), et de l'institution des différents impôts et droits avaient fini par réaliser un consensus minima plus ou moins forcé, il est vrai que le meurtre

d'Eloi Machoro arrangeait beaucoup le monde dans ce domaine comme dans d'autres (l'idée des impôts était de lui...)

Enfin au niveau fiscal, cette loi réinstalle l'autonomie fiscale non pas au niveau des régions (trop dangereux, 3/4 aux mains du FLNKS) mais à l'assemblée de Nouméa aux mains du B.P.C.B. et du Front National local...

Mais en ces temps difficiles, le bon « docteur blanc pons » a quand même dans l'article 17 de sa loi, un impôt pour la fraction de revenus, rentes, salaires supérieure à 495 000 F et seulement après déduction des frais professionnels et un abattement de 20% ! Par ailleurs, le montant des



impôts est réduit cette année de 10%. Oh les braves gens !...

Enfin, l'article 20 exonère de droit d'enregistrement à hauteur de 75% les constitutions de sociétés et les acquisitions de bâtiments et terrains à usage professionnel effectués jusqu'au 31.12.86... Par ailleurs comme la réforme agraire (pourant bien timide) a été suspendue, il est inutile de faire un schéma sur le but de cet article 20...

Au niveau social, les mesures sont du même acabit, la loi modifie l'ordonnance n° 85-1181 (4) du 13.11.85 (relative aux principes directeurs du droit du travail) afin de donner plus de pouvoir au congrès du territoire.

Il appartient maintenant au

congrès :

- de déterminer les seuils d'effectifs pour l'obligation de création des comités d'entreprise, du comité d'hygiène, de la section syndicale d'entreprise, des délégués du personnel...

- de définir ce qu'est un salaire et un employeur,

- de définir ce qu'est un apprenti,

- de prévoir les conditions de licenciement, d'embauche, du sort des salariés qui voudraient être candidats ou élus aux différentes élections,

- de définir un SMIG, les congés annuels, les financements des C.E., les formations professionnelles, du « traitement » des salariés d'origine étrangère...

On notera de plus que l'article 40 de la loi étend au secteur public et parapublic la règle de non-indexation pour le S.M.I.G. ou du coût de la vie...

Cet ensemble de projet a fait s'exclamer un sénateur centriste indigné : « Cela va être l'Afrique du Sud !!! » et Mitterrand émettra des réserves... (sic).

Si les élections pour le congrès du territoire étaient véritablement libre, cette loi ouvrirait bien des horizons mais lorsque Pons déclare à Nouméa que toute la population du territoire doit voter, on comprend mieux le petit jeu.

En effet, lorsque l'on sait le pourcentage élevé de fonctionnaires, de militaires, le poids de Nouméa, la Blanche, la fraude électorale, on peut être inquiet... De plus selon certains journaux syndicaux, des manœuvres militaires devraient se dérouler en Nouvelle Calédonie à l'époque du fameux référendum d'autodétermination. Il est à craindre qu'il aura un apport d'électeurs frais d'un nouveau genre.

Le fragile équilibre du « caillou » vole une fois de plus en éclat, ce qui n'empêchera pas tous ces « braves gens » de hurler à la mort lorsque le pays s'embrasera à nouveau. Le « Blues d'Afrique du Sud » souffle à nouveau sur Nouméa...

(1) Jacques Laffeur, député RPR de Nouméa et le plus grand propriétaire de l'île.

(2) Curieuse cette distinction : la Corse selon les organismes officiels est déjà séparée de l'Hexagone ?

(3) Dans l'ordonnance fiscale Pisani, ce terme était employé.

(4) Le FLNKS avait approuvé cette ordonnance sociale.

Strevrodael

«HIENGHÈNE» : LE PROCES DE LA HONTE.

Durant l'été 1985, une dizaine d'hommes en trois voitures, des ka yaks, descendent vers leur village après une réunion. Arrivés à hauteur de Hienghène, un arbre au milieu de la route oblige les véhicules à s'arrêter. Cinq hommes en descendant, ils entrent aussitôt de débayer le chemin, c'est alors qu'une fusillade éclate, cinq hommes y trouvant la mort, dont deux frères de Jean-Marie Djibouou...

Après une enquête, rapide, et une chasse à l'homme dans le nord de l'île, la gendarmerie arrête les coupables.

Durant l'enquête, ils prétendent être en légitime défense, mais les policiers, bien sûr, ne retiennent pas cette version (durant une embuscade, la légitime défense !) et les tueurs se retrouvent inculpés d'homicides volontaires avec préméditation.

Mais, coup de théâtre la semaine dernière, le juge chargé du dossier reconnaît la légitime défense et remet en liberté les tueurs, à la stupeur générale des propres inculpés et de leurs avocats.

De plus, ce qui est vraiment incroyable dans cette affaire, ce sont les attitudes du juge :

- attendu qu'un climat d'insécurité et de troubles régnait sur l'île, les tueurs de Hienghène, au fait de la carence des pouvoirs publics, se trouvaient au moment des faits en légitime défense subjective - extraordinaire, non !

En ces temps de délire antiterroriste, résultante surtout de l'incapacité politique française, on voit les horizons que peut ouvrir la légitime défense subjective.

Le F.L.N.K.S. ne croyait pas beaucoup à la justice française, mais tout de même de là à en arriver là... L'état français qui se gargarise tant d'être « le pays des droits de l'homme », après les expulsions arbitraires des basques notamment, livrés à la police espagnole, les pouvoirs renforcés de la police, vient de franchir un pas de plus... Il ne reste qu'à espérer que la cour d'accusation, confirme l'ordonnance du juge et le droit français, prompt à défendre l'honneur de ses policiers (sic), apportera au monde la notion « de légitime défense subjective », on se croirait au Liban...

N.B. : Souhaitons comme le souligne Djibouou, une promotion rapide du juge, il est normal qu'un tel homme reçoivent des responsabilités...

Politikerezh

MOBILISATION ANTI-NUCLEAIRE AU CARNET.

Dans de précédents numéros, nous avons évoqué les inquiétudes que suscitaient les projets d'implantation d'une centrale nucléaire, que ce soit à Plouézec ou à St Jean du Doigt et les réactions rapides et efficaces qui ont amené EDF à abandonner (bien contraints qu'ils étaient) leurs prétentions sur ces deux sites malgré une campagne d'intoxication menée avec de grands moyens par les chambres de commerce et certains élus.

Cette forte mobilisation et cette première victoire a peut-être tendance à nous faire oublier un autre site retenu en Loire Atlantique (qu'on oublie parfois aussi). Il s'agit du Carnet.

Ici aussi, l'argument qui revient comme un leitmotiv et qui consiste à dire que la Bretagne puise son énergie sur le dos de ses voisins ne tient pas.

La première raison est que l'hexagone est excédentaire et que les responsables du Monopole EDF savent très bien vendre les excédents énergétiques à l'étranger et avec une tarification très inférieure. (Cette situation a entre autres pour conséquence d'amener des entreprises à s'installer à l'étranger là où ils paieront le courant moins cher, entraînant inévitablement du chômage). La deuxième chose est que la Bretagne est déjà bien pourvue en centrales, si l'on prend Cordemais en Loire-Atlantique qui est une des plus performantes d'Europe, après les récents travaux effectués et qui en approvisionnement de matières premières ne pose pas de problèmes majeurs, compte tenu de la proximité immédiate du terminal Méthanier de Montoir de Bretagne et de tout son environnement portuaire que constitue Nantes et St Nazaire.

Mais au-delà de l'inutilité énergétique de ce projet, il est bon de considérer le danger que présente toute implantation de centrale nucléaire.

Est-il besoin de rappeler ici la catastrophe de Tchernobyl en Ukraine (100 000 cancers en prévision sur 20 ans).

De plus le Carnet se trouve dans un secteur géographique à haut risque, terminal méthanier, raffinerie de Douges, industrie chimique, etc. De plus la densité de la population y est importante. Le Carnet situé à égale distance de Nantes et St Nazaire, des villes qui ont respectivement 247 277 et 68 947 habitants. Si on y ajoute les banlieues alentour et les populations locales du Site, ce sont 700 000 per-

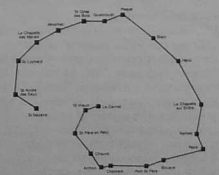
sonnes qui sont concernées par le projet dans un département qui compte plus d'un million d'habitants.

Il va sans dire qu'en Bretagne qui compte déjà des installations nucléaires (Base de sous-marins nucléaires à l'île Longue, Brennilis dont on ne sait que faire, exploitations de mines d'uranium souterraines (Piriac), etc.), il est important de rester vigilants devant de tels projets qui, au demeurant n'ont jamais fait reculer le chômage. Au contraire.

(Un emploi créé dans le nucléaire, 8 emplois supprimés dans les autres industries). Comme à Plogoff, comme au Pellerin, la lutte qui dure depuis 15 ans, continue au Carnet, et sera présente partout où elle sera nécessaire.

On constate qu'une fois de plus, les intérêts du peuple ne comptent pas. Ceux de l'état passant avant tout. Il n'est pas tenu compte des aspirations des populations, mais d'intérêts politico-financiers et militaires.

Il y a 10 ans des espoirs sont nés pour développer des énergies nouvelles, mais il est évident que les intérêts des pouvoirs publics, sont misés ailleurs, notamment sur le nucléaire.



C'est dans ce contexte que s'est déroulé le premier carnaval anti-nucléaire à vélo sur le périmètre théorique d'évacuation du site en cas d'alerte. Les 1 000 manifestants ont franchi une à une les étapes de ce péri-mètre, long de 180 km. Partis de St Nazaire le samedi 11 octobre vers 8 h 30, les antinucléaires arrivaient vers 19 h à Rezé, près de Nantes, d'où ils repartaient le dimanche 12 au matin pour rejoindre le site du Carnet en début d'après-midi.

Au Carnet comme ailleurs, notre détermination doit être à la mesure des prétentions de l'Etat et d'EDF afin de pouvoir faire reculer leurs sinistres projets et proposer des solutions alternatives cohérentes, riches de progrès et d'avenir.

Fanch

Diwar-benn... Diwar-benn... Diwar-benn... Diwar-benn... Diwar-benn... Diwar-benn... Diwar-benn... Diwar-benn...

Cette nouvelle rubrique est ouverte à tous ceux et toutes celles, membres d'EMGANN ou non, qui souhaitent exprimer leur coup de colère devant un événement ou faire part de leur réflexion personnelle sur les combats qui se mènent actuellement en Bretagne. Ces libres propos n'engagent que leurs auteurs.

ATTENTION BILINGUISME !

Au-delà des multiples efforts fournis bien souvent discrètement par les militants de la langue bretonne qui s'investissent, qui dans l'édition, qui dans la pédagogie, qui dans les secteurs des arts, de la recherche ou de la communication, il convient parfois de s'interroger sur les motivations idéologiques de ce combat pour notre langue.

Pourquoi éditer des livres en breton ? Pourquoi en demander l'enseignement pour ses enfants ? Pourquoi se mobiliser pour un statut de notre langue ? Pour qui et pour quoi nous battons-nous ?

Se battre ? Lutter ? Là où il y a combat il y a fatalement adversaire. L'aurions-nous oublié aujourd'hui ? Si nous considérons que notre langue est opprimée, c'est qu'il y a quelque part une langue opprimante utilisée au profit d'un système oppresseur. Evidente pour tout le monde ?

Hélas non et pourtant qui ose affirmer que lutter pour la langue bretonne, c'est aussi se battre contre la langue française ? La vérité est là pourtant, toute simple. Trop simple peut-être aux yeux de certains qui feignent de croire que langue bretonne et langue française pourraient cohabiter à jamais. «La Bretagne est bilingue depuis mille ans» entend-on dire çà et là. Que nos adversaires se rassurent

car elle ne la restera plus longtemps à défaut d'une révolution des esprits. Croire que la Bretagne de demain pourrait être bilingue relève soit de l'aveuglement, soit de la naïveté. Si les partisans du bilinguisme avaient un peu de mémoire ils se souviendraient que les écoles de Jules Ferry n'avaient pas pour but d'enseigner la langue française en plus de la langue bretonne mais bien de l'imposer à la place de cette dernière.

Au vu de la situation actuelle de notre langue il semble qu'une partie non négligeable du mouvement linguistique considère le bilinguisme comme étant l'unique stratégie visant au relèvement de la langue bretonne. Toute autre proposition étant jugée irréaliste.

S'il est indéniable que le fait de parler deux langues, et plus, soit tout à fait profitable au développement et à l'épanouissement de l'individu, s'il est également souhaitable que les principes du bilinguisme soient adoptés dans les systèmes pédagogiques, il n'en demeure pas moins qu'il est faux de prétendre que le bilinguisme existe au niveau d'une communauté toute entière. Donner la Suisse, la Belgique ou la Yougoslavie en exemples constitue une escroquerie. Tout au plus s'agit-il d'une juxtaposition de monolinguisms pratiqués par des individus

aptes à pratiquer une ou plusieurs autres langues lorsque le besoin s'en fait sentir. Mais un Wallon parle-t-il flamand (et inversement) dans sa vie familiale et quotidienne ?

En irait-il différemment en Bretagne ? Les bretons seraient-ils les premiers à réaliser chez eux ce qu'aucun autre peuple au monde n'a pu faire jusqu'ici ? Certes non. Le «bilinguisme» que les bretonnants pratiquent quotidiennement de nos jours n'est qu'une illusion. Sans renversement radical de la tendance actuelle il est raisonnable de penser que la Bretagne du XXI^e siècle sera à 99% monolingue... de langue française. Et c'est dans les faits que le pseudo réalisme du bilinguisme aura fait la preuve de son efficacité.

Entendons-nous bien. Il ne s'agit pas d'obliger (par quels moyens d'ailleurs !) les bretons francophones à parler breton. Il appartient néanmoins à ceux qui se posent comme défenseurs de la langue bretonne de faire les propositions qui leur semblent à même de garantir l'existence et la promotion de notre langue. En tout état de cause, il reviendra à notre peuple le droit d'en juger et de décider de l'avenir de sa propre langue. Une seule langue lui suffira pour vivre. Une seule aussi pour mourir.

Hervé AR BEG.

LES UNS ET LES AUTRES.

On devrait rougir de fierté : un jeune entrepreneur breton reçoit tous les honneurs et réussit presque à déclipser Tapie au congrès des Patrons, qui se tient au Zénith à Paris, en cette fin de septembre 1986. Cet entrepreneur est célèbre et célèbre en Cornouaille, il est en outre l'héritier d'une maison prestigieuse, «les biens roulés d'O.C.B.», à l'origine du développement d'une petite cité ouvrière de Ergué-Gabéric, dans la banlieue de Quimper. Vincent Bolloré possède à la vérité tous les dons et les talents pour plaire et réussir : il bénéficie d'une

solide formation, il est volontaire et entreprenant, et de surcroît il est bel homme - détail qui n'est pas négligeable, en politique comme en stratégie industrielle, à l'heure des promotions hautement médiatisées. Il est enfin incontestablement plus sympathique, dans son fonctionnement, que les patrons paternalistes et archaïsants auxquels nous étions jusque-là habitués en Bretagne. En bon manager, il sait gérer ses boîtes en pratiquant une certaine «socialisation» du travail et du capital à l'intérieur de ses entreprises.

Le malheur est que cette image

d'une Bretagne qui gagne qu'on voudrait nous diffuser par l'entremise de certaines réussites exceptionnelles n'est sur l'instant que celle d'une minorité de patrons et de politiciens. Elles ne doivent pas masquer une réalité quotidienne plus sombre pour la majorité des Bretons ; paysans, salariés, travailleurs précaires et chômeurs pour qui la vie est un autre combat : celui de survivre. Alors, M. Bolloré peut bien gagner, cela nous concerne si peu...

NA/G

HANVEC, NOUS ETIONS 2 000 A DIRE NON A LA CONCENTRATION EN AGRICULTURE.

C'est tout près de la future cathédrale du cochon d'Alexis Gourvenec que plus de 2 000 personnes se sont rassemblées le dimanche 5 octobre à l'appel d'un collectif d'organisations syndicales et associatives, agricoles et autres. Emgann avait soutenu cette initiative en appelant également au rassemblement et en étant sur place au cours de cette journée de mobilisation.

Au-delà d'Alexis Gourvenec il s'agissait de mettre en cause la politique actuelle de concentration de la production agricole que prônent les syndicats français majoritaires (FNSEA, CNJA) et d'en dénoncer les conséquences en matière d'emploi, les effets sur l'environnement et la qualité du cadre de vie, les échanges inégaux avec le Tiers Monde.

Ces problèmes dépassant largement le cadre agricole l'appel d'Hanvec s'adressait à tous les secteurs de la vie économique et sociale. Ceci

PAYSANS BRETONS,
PAR LA POLITIQUE DES QUOTAS L'ETAT FRANCAIS VEUT LA DISPARITION DES PRODUCTEURS BRETONS.

NON
AUX PENALITES
AUX IMPORTATIONS
AUX CONCENTRATIONS

Aujourd'hui, LUTTONS
POUR des transferts de quotas pour la Bretagne
POUR le droit à l'installation des jeunes
POUR des prix garantis
POUR le partage de la production

Demain, SEUL UN POUVOIR BRETON DEFENDRA L'AGRICULTURE BRETONNE

EMGANN, association de défense, promotion et études techniques de l'agriculture bretonne
101 rue de la République - 29200 BREST - 02 98 38 00 00

expliquait la présence sur le terrain de nombreux stands d'organisations de consommateurs et de produits biologiques dans une ambiance de fête aux arrière-goûts de Plogoff et de fêtes anti-uranium.

Au moment où la mise en place des quotas risque de provoquer la désertification de la Bretagne Centrale, où les restructurations des I.A.A. amèneront des suppressions d'emplois, où l'environnement est en dégradation constante il convient de proposer une alternative globale et d'élaborer un nouveau type de développement non pas pour un «Grand Ouest» qui ne correspond à aucune réalité sociale, historique ni culturelle mais au service des travailleurs et du peuple breton.

Philippe MAHE

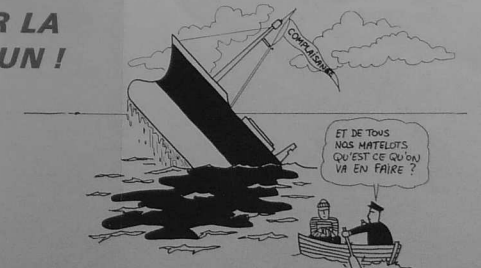
P.S. : Ce fut l'occasion de diffuser largement la nouvelle affiche d'Emgann sur les problèmes agricoles.

UN PLAN POUR LA MARCHANDE, UN !

Et encore un pourrait-on dire à la suite de l'annonce d'un plan de redressement de la marine marchande faite le jeudi 2 octobre par Jacques Chirac en personne.

Objectifs prioritaires : l'aide structurelle aux compagnies maritimes et l'aide aux investissements. Autres mesures importantes : la révision du code du travail maritime et le maintien des navires sous pavillon français. Coût de l'opération : cent quarante milliards de centimes sur deux ans (dont la moitié pour la Compagnie Générale Maritime contrôlée par l'état français). Hélas pour Chirac et Guéllac, son secrétaire à la Mer, personne n'est satisfait de ce plan, pas même les patrons et armateurs (malgré un dégrèvement de 66% de la taxe professionnelle !) ni encore moins les personnels navigants.

Ces derniers l'ont déjà fait savoir par le biais de leurs représentants syndicaux. Pour les marins C.G.T., ce plan revient à mettre en cause les acquis des marins sans arrêter les pertes d'emplois ni les licenciements. Même son de corne de brume du côté du syndicat régional-marin C.F.D.T.



pour qui les marins seront les grands perdants de ce plan. «On ne peut même pas dire que les armateurs sont les grands gagnants dans la mesure où l'argent injecté ne suffira même pas au maintien de la flotte et de l'emploi» a déclaré son secrétaire général à l'annonce de ce plan avant d'appeler les marins à se mobiliser à l'approche de la prochaine réunion du Conseil Supérieur de la Marine Marchande qui doit se prononcer sur le plan Guéllac-Chirac le 30 octobre.

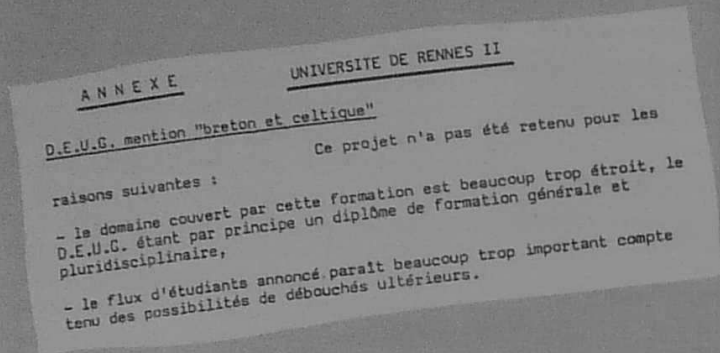
«Il s'agit de rester fidèles aux exi-

gences d'une grande tradition nationale. Il s'agit encore une fois de travailler au redressement et à la grandeur de la France» s'exclamaient Chirac lors de la présentation de son plan.

Décidément les marins bretons n'ont que faire des bonnes intentions des gouvernements au service de l'état français qui n'a jamais eu de politique de la mer. Dans ce domaine, encore plus que dans tout autre, peut-être, les intérêts du peuple breton sont contraires à ceux de l'état qui les opprime. L'avenir de la marine bretonne n'est pas à Paris, mais entre nos mains.

DEUG DE BRETON, LE MINISTERE DIT NON...

Je viens de recevoir de M. le Ministre de l'Éducation Nationale, (...) un document m'informant du refus du Ministère à habilitier l'Université de Rennes II Haute-Bretagne à délivrer un DEUG de Breton et Celtique. Le document est accompagné d'une annexe dont voici la photocopie :



Les raisons avancées par le Ministère pour justifier son refus d'accorder à notre Université l'habilitation à délivrer un DEUG de Breton et Celtique appellent à mon avis les commentaires suivants :

- Le contenu pédagogique d'un DEUG (Diplôme d'Études Universitaires Générales) ne peut être l'objet d'aucune fantaisie. Il est fixé par une réglementation

ministérielle et par une pratique universitaire constante. La maquette de DEUG de Breton et Celtique proposée au Ministère pour accord d'habilitation décalque parfaitement les maquettes de DEUG d'Anglais, d'Espagnol, d'Allemand, etc...

- Le domaine couvert par le DEUG de Breton n'est pas plus étroit que celui qui est couvert par les DEUG de Corse et de Catalan, pour lesquels le Ministère a donné son aval...

- Le flux d'étudiants annoncé s'inscrit dans la moyenne du flux d'étudiants en Licence de Breton depuis 5 ans...

- Le DEUG DE BRETON, cela a également été souligné dans les courriers au Ministère, peut seul permettre :

a - l'accès normal à la Licence,

b - la formation d'instituteurs compétents dont le besoin se fait cruellement sentir...

- L'argumentation développée par le Ministère révélerait-elle qu'il a été décidé, en haut-lieu - puisqu'aussi bien c'est le Ministère, qui, par le biais des programmes régule les «possibilités de débouchés ultérieurs» -, de freiner un enseignement qui répond autant à une exigence de développement qu'à un impératif de justice : celui du breton ?

Per DENEZ

GOUEL AR C'HANN E BERRIEN ; DOMAJ EO !

Bodañ asambles an holl re bet savet ganto kanaouennoù nevez e doug an dek vloaz tremenet. Gwellat menoz ! Ha gwir eo ez eur aet skuizh o klevout dalc'hmat an hevelep traoù er festoù-noz, war «Radio Breizh Izel» pe «Radio Kreiz Breizh». Pell 'zo eo distro ar serjant major eus an arme, pell 'zo ez eus bet kavet soudarded yaouank gant Silvestrig da sevel e hini. Petra 'reoc'h ? Ret mat 'vez ober gant ar pezh a zo. Piv 'zo da damall ma ne vez ket enrollet pladennoù nevez e brezhoneg evel ma vez graet e kembraeg, euskareg pe gatalaneg ?

Ha koulskoude ez eus bet savet tonioù ha sonioù nevez gant un toulad a dud abaoe dek vloaz. Hep mene-giñ ar ganerien a vicher (Stivell, Gwer-nig, Servat hag all) e c'heller sevel ul listenn hir awalc'h da sevel ur brav a «festival».

Kement-mañ a voe graet gant Bernez Tangi hag a gamaladed eus komite karter ar C'hann e Berrien, d'ar sul 14 a viz gwengolo. Siwazh ar volontez vat hag ar c'hoant da gaout diduamant n'eo ket trawalc'h ken d'ober berzh. Bruderezh ebet, koulz lavaret. Ur skri-



Bernez Tangi o kanañ gant ar strollad «Sklabez»

tellig amañ hag ahont nemetken. Ul leurenn staliet war donelloù houarn kozh en ur prad bouilhennek. Ur sono mat da reiñ disoc'hoù ur c'honkour boullou. N'eo ket er stumm-se e saver ur gouel en dije gallet bezañ a bouez

bras evit amzer da zont ar c'han nevez e brezhoneg.

Daoust da se e oa deut kazi an holl re bet lakaet ganto o anv. Ugent ben-nak eus Bro Leon, Kerne Izel, Treger ha Kerne Uhel. Kanerien ha kanerezed gwerzioù, sonioù da zañsal, tonioù blues, rock country ha reggae. Ha pep tra e brezhoneg. Un dudi e vije bet ma vije bet kempennet an traoù a zoare. Un akt a feiz e azginivelezh ar c'han e Breizh.

Lod 'zo bet ken digalonekaet ma n'int ket chomet pelloc'h evit ur ganaouenn. Lod all o deus diskleriet ne deufent ket a benn ar wech all. Lod all c'hoazh a c'hell trugarekaat an Aotrou Doue evit bezañ bet trec'h war diaoul an tredan p'en deus tarzhet an tan e-barzh kreskerezh ar «sono» !

«Ur gouel evit ar c'harter a felle deomp sevel. Ha netra ken» a zisplege Bernez Tangi. Marteze awalc'h e teuy en dro a benn ar bloaz an dek bennak a dud a chome dindan ar glav o c'hortoz ar c'haner diwezhañ war dro teir eur eus ar mintin. Ar ganerien, int, n'eo ket sur. Domaj eo koulskoude.

H.A.B.